

**« Règles de vie 9S-11S » Collège du Verneret**

- 1 Le collège est placé sous la surveillance des adultes professionnels de l'Etablissement.  
Les règles ci-dessous sont applicables à l'ensemble des bâtiments scolaires (bâtiments principaux, salle de sport, Portakabin et salles annexes).
- 2 En début de matinée, en début d'après-midi et en fin de récréation, selon les horaires en vigueur, à la première sonnerie, tous les élèves entrent dans le bâtiment.  
A la deuxième sonnerie, les élèves ont préparé leurs affaires et sont prêts à se mettre au travail.
- 3 Durant les intercours, les élèves qui ne doivent pas changer de salle, restent en classe.
- 4 Dans les bâtiments : les élèves se découvrent avant d'y entrer (casquette, bonnet, chapeau...). Les chaussures sont enlevées dans toutes les salles, à l'exception des salles de cuisine, de TM, de sciences et d'arts visuels. Les vestes sont suspendues au vestiaire ou déposées dans les casiers. Les chewing-gums sont interdits. Aucun sac (gymnastique ou autre ...) n'est entreposé à l'extérieur des bâtiments. Toutes les affaires laissées à l'intérieur des bâtiments sont rangées sur les bancs, suspendues aux crochets ou rangées dans un casier.  
Par souci d'hygiène, les affaires de sport sont rapportées à la maison le jour-même.
- 5 Durabilité : Selon un tournus établi, les élèves ramassent les déchets à la fin de chaque récréation sous la surveillance de leur enseignant. Les déchets sont triés et jetés dans les poubelles à disposition. Les élèves, comme les enseignants veillent à ne pas gaspiller les ressources (papier, essuie-mains, photocopies, lumière, eau, matériel informatique, ...)
- 6 Aucun élève ne reste ou pénètre à l'intérieur des bâtiments durant les récréations. Les maîtres veillent à ce que les locaux et les corridors soient vides avant de quitter ces derniers.
- 7 Dès 17h00, les usagers des locaux s'assurent que la porte de la salle des maîtres du bâtiment principal ainsi que les portes d'entrées de tous les bâtiments sont fermées à clé.
- 8 Un élève ayant oublié des effets ne peut entrer dans une classe, en dehors des heures de cours, qu'exceptionnellement et accompagné par un-e maître-sse.
- 9 Tous les élèves 9S-11S passent la récréation du matin dans la cour B. Ils entrent à la première sonnerie dans le bâtiment.
- 10 Les récréations sont surveillées par les maître-sse-s. Ne sont autorisés que les ballons mous, ainsi qu'un seul ballon de basket pour la cour B. Les lancers de boules de neige sont interdits contre des personnes et contre des bâtiments.
- 11 Il est interdit de marcher dans les zones vertes, excepté pour une activité pédagogique encadrée.
- 12 L'utilisation de trottinettes, planches à roulettes, rollers... est interdite, les jours ouvrables, sur le site de 7h00 à 16h30 (le mercredi jusqu'à 12h00). Les vélos, vélomoteurs, trottinettes sont parkés immédiatement aux endroits prévus à cet effet (parc couvert à vélos et parc à trottinettes).
- 13 Il est interdit d'apporter, de montrer ou de transmettre du matériel à caractère indécent, agressif ou provocateur.
- 14 L'utilisation de tous les appareils connectés et/ou électroniques, est interdite sur l'ensemble du site (classes, bâtiments, cours, ...) durant la grille-horaire en vigueur, sauf utilisation pédagogique autorisée par un enseignant.  
Les détenteurs débranchent et rangent obligatoirement leur appareil connecté et/ou électronique dans leur sac avant de pénétrer sur le site scolaire. Dans le cas contraire, l'appareil sera confisqué et restitué aux parents par un membre de l'administration.
- 15 Les absences sont annoncées en début de matinée au secrétariat. Le jour-même de son retour, tout élève doit apporter une excuse valable signée. Dès son retour en classe, il devra rattraper les évaluations manquées selon les modalités fixées par l'enseignant. Une convocation en dehors de l'horaire est possible.
- 16 Les élèves ne respectant pas ce règlement seront sanctionnés.

La Direction